

90. — 15 avril 1911. — Loi portant modification des limites séparatives des communes de Meygem et de Vosselaere (Flandre orientale) (1). (Monit. du 3 mai 1911.)

Albert, etc. Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Les parties du territoire de la commune de Meygem, figurant au plan annexé à la présente loi sous les indications : 357e, 357f, 357g, 357h, sont détachées du territoire de cette commune et rattachées au territoire de la commune de Vosselaere.

La limite séparative des deux communes est constituée par le thalweg du canal de Schipdonck, indiqué sur le plan par un trait rouge.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le Ministre de l'intérieur, M. PAUL BERRYER.)

Rapport de la commission de l'intérieur du Sénat.

Messieurs,

Les conseils communaux de Meygem et de Vosselaere se sont mis d'accord pour demander le canal de Schipdonck comme délimitation de leur territoire.

A cette fin, la commune de Meygem céderait à celle de Vosselaere, sans aucune indemnité, quatre parcelles de terrain, dépourvues de toutes habitations, situées sur la rive droite du dit canal, comprenant ensemble 40 ares 20 centiares.

Cette convention n'a rencontré aucune objection d'ordre administratif, ni en ce qui concerne les services du culte, de la bienfaisance publique et de la police judiciaire.

Le conseil provincial de la Flandre orientale a émis un avis favorable.

La Chambre des représentants, dans sa séance du 3 mars 1911, vient d'adopter le projet de loi à l'unanimité des 95 votants.

Votre commission propose au Sénat de l'adopter également.

Le rapporteur,
Baron A. d'HUART.

Le président,
Th. LÉGER.

(1) *Sessions de 1909-1910 et de 1910-1911.*

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Projet de loi et exposé des motifs. Séance du 10 décembre 1909, p. 405. — Rapport. Séance du 11 février 1910, p. 525.

Annales parlementaires. — Vote. Séance du 3 mars 1911, p. 829.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 8 mars 1911, p. 15.

Annales parlementaires. — Vote. Séance du 16 mars 1911, p. 236. (Note du *Moniteur*.)

91. — 15 avril 1911. — Arrêté royal. — Modification aux attributions de douane des bureaux de Guirsch, d'Arlon et d'Erquelinnes (station). (Monit. du 3 mai 1911.)

(Voy. arr. roy. du 8 octobre 1900 et du 9 juin 1904.)

92. — 15 avril 1911. — Arrêté royal. — Création d'un bureau des contributions directes, douanes et accises à Adinkerke (village). — Attributions de douane des bureaux d'Adinkerke (village) et d'Adinkerke (station). (Monit. du 13 mai 1911.)

93. — 15 avril 1911. — Arrêté royal prorogeant le délai des tirages de la tombola de l'Exposition universelle et internationale de Bruxelles de 1910 jusqu'au 6 novembre 1911. (Monit. du 14 mai 1911.)

(Voy. arr. roy. du 23 décembre 1907 et du 14 juin 1910.)

94. — 15 avril 1911. — Arrêtés royaux. — Wateringues. — Modifications de circonscriptions. (Monit. des 8-9 mai 1911.)

Un arrêté royal du 15 avril 1911 modifie la circonscription de la « wateringue des ruisseaux de Birand et du Moulin de Beauraing », établie sur le territoire des communes de Baronville et de Beauraing (province de Namur) et approuve le projet des travaux de canalisation et de drainage à effectuer en vue de l'assainissement agricole des terrains incorporés à la dite wateringue.

Un arrêté royal du 15 avril 1911 autorise l'incorporation à la « wateringue du ruisseau de Renval », à Bastogne et Longchamps (province de Luxembourg), des terrains inscrits sous les nos 4368a et 4378, section B, au cadastre de Bastogne.

Pour extrait conforme :
L'inspecteur général,
J. STOUSE.

95. — 17 avril 1911. — Loi donnant au ministre des colonies pouvoir d'autoriser la Compagnie des chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains à porter son capital de 50 à 75 mil-